

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2025

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	09
Pouvoirs :	00
Votants :	09

Date de convocation : 12/11/2025 et complément le 17/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt Novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT.

Etaient présents : M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Pouvoirs :

Absents : M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David, M. FORBIN Paterne, Mme FOUSSEREAU Nathalie.

M. Steve BOURRÉE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

DCM 2025-049 : CITEO- GROUPEMENT VALDEM

Mme le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec CITEO pour la gestion des déchets abandonnés le 03 avril 2024 et informe que CITEO a décidé d'arrêter le subventionnement aux communes de moins de 1500 habitants à compter de 2020.

Ce groupement peut dorénavant être porté par un EPCI n'ayant pas la compétence propreté urbaine. Comme évoqué lors du dernier comité syndical du 07/10/2025, Valdem se propose d'être chef de groupement auprès de ces communes adhérentes de – 1500 hab., pour celles qui nous en feraient la demande

Pour cela, il faut désigner VALDEM comme « chef de groupement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De désigner VALDEM chef de groupement pour représenter la commune d'Authon auprès de CITEO pour la gestion des déchets abandonnés*
- *De confier à Mme le Maire le soin d'en aviser VALDEM et CITEO et de signer tous documents relatifs à cette affaire.*

DCM 2025-050 : PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

La commune est propriétaire des parcelles ZO N° 18,19 et 20 pour une surface globale de 2 ha 19 a et 19 ca, auparavant utilisées comme décharge municipale et déclassées en 2003.

Ce site a été répertorié comme susceptible d'accueillir un parc de photovoltaïque au sol. Il a fait l'objet d'une première convention avec promesse de bail par la société Luxel en 2021, dénoncée le 11 juillet 2024.

Depuis, plusieurs prestataires ont établi des propositions pour étudier l'installation de panneaux photovoltaïques qui sont ce jour présentées aux membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Considérant la volonté de la commune de promouvoir les énergies renouvelables ;

Considérant que le projet s'intègre dans le développement économique local et que les équipements sont temporaires et réversibles ;

- *Émet un avis favorable de principe sur le projet de NEXITY soit*
 - o Une promesse de bail sous seing privé sur une durée de 5 ans
 - o Suivi d'un bail emphytéotique de 30 ans renouvelable 2 fois 10 ans.
 - Pour une surface d'emprise sur la totalité du site et un loyer annuel de 7.000 €/ha/an
- *Autorise la société NEXITY SOLAIRE à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet ;*
- *De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.*

DCM 2025-051 : TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE LA DEROUETTERIE BORNAGE PRÉALABLE

Mme le Maire expose que des travaux sont à entreprendre sur la voirie dégradée au regard du N° 5 route de la Derouetterie.

Il est nécessaire au préalable de repérer les limites de l'emprise de la voirie en raison de la présence d'une haie empiétant sur la partie publique.

Un devis a été établi à cet effet et le riverain s'est engagé à prendre en charge la moitié des frais de ces relevés topographiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De retenir la proposition du cabinet de géomètres GÉOPLUS*
 - o Pour un montant de 1.728 € TTC
 - o Avec prise en charge pour moitié soit 864 € les frais de bornage par la commune et moitié soit 864 € par le riverain concerné.
- *De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer le devis ainsi que tous documents relatifs à cette affaire et la mener à bien.*

DCM 2025-052 : TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE LA THOËRIE ATTRIBUTION DE CHANTIER

Mme le Maire expose que des travaux de voirie sont à réaliser route de la Thoërie et présente les offres reçues à cet effet afin que les membres présents puissent se prononcer sur leur attribution soit :

- EUROVIA sur 4.950 m2	15.150,00 HT
- COLAS sur 5.023 M2	15.755,74
- TOURS'N TP sur 400 m2	7.940,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 15.150,00 € HT soit 18.180 € TTC et une surface de 4.950 m2.*
- *De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer le devis ainsi que tous documents relatifs à cette affaire et la mener à bien.*

DCM 2025-053 : REMBOURSEMENT D'AVANCES

La commune a décidé d'implanter des potelets bois pour délimiter les aires de stationnement et les passages piétonniers ainsi que divers autres emplacements. Ce matériel n'est disponible auprès du fournisseur que sur commande par internet et ne proposant pas de règlement par mandat administratif.

Mme le Maire a pris la commande et avancé les frais soit 10 poteaux de 2 mètres à 22 € l'unité.
Elle sollicite le remboursement de la somme de 220 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix,
(Mme Cintrat ne participant pas au vote):*

- *De rembourser à Mme CINTRAT la somme de deux cent vingt Euros (220 €) au titre de son avance pour acquisition de matériel,*
- *De régler cette somme par mandat administratif sur le compte personnel de Mme Cintrat et sur présentation de la facture justificative.*

QUESTIONS DIVERSES.

- CATV- PROJET DE CHANTIER CITOYEN 2026 :

La CATV renouvelle en 2026 les projets de chantier citoyens pour les jeunes et sollicite les propositions de chaque commune. Les membres présents décident de déposer un projet (nettoyage de l'église, des trottoirs rue de l'église, désherbage du cimetière)

- **Distribution du bulletin municipal et des colis des aînés le 13/12**, information des élus
- **Don d'un sapin pour la place de la mairie**, à couper et ramener par les agents communaux le 03/12 ;
- **Coupe de bois : mandat De Talhouët reçu le 14/11 et dossier déposé à la DDT-** affaire à suivre ;
- **Repas agents et élus le mercredi 17/12-** s'inscrire auprès de la mairie
- **Feu d'artifice 2026-** demande engagement Pyroconcept validé par les élus.

DATE PROCHAIN CONSEIL : JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Rédigé conformément aux débats, le 25 Novembre 2025
Approuvé lors du conseil municipal du 18 Décembre 2025

Mme le Maire
Marie-José CINTRAT



M. le secrétaire de séance
Steve BOURRÉE